

Généalogie de Pauline de Meulan.

6. Qui transmettra le nom ?

Le comte d'Artois et un certain nombre de nobles, d'officiers ... ont choisi l'émigration. Le roi a pris contact avec Vienne. La fuite de la famille royale est décidée depuis la fin de l'année 1790. Elle échoue à Varennes les 20 et 21 juin 1791.

Les sieurs Caron et *d'Ablois* se rendent chez un notaire parisien le 2 juillet. « **Marie Pierre Charles de Meulan d'Ablois**, cy-devant intendant de Limoges, demeurant à Paris, rue du faubourg Poissonnière, Barrière Sainte-Anne, paroisse Notre-Dame de Lorette, au nom de Jean Thérèse Louis *de Beaumont*, cy-devant marquis d'Antichamp, et de Marie Charlotte Maussion, son épouse - procuration passée devant Mait (?), docteur en droit et notaire impérial à Vorms (Worms ?) le 7 juin 1791, déposée chez M^e Brichard, notaire à Paris le 17 juin dernier, enregistrée le 22 - reconnaît avoir reçu des enfants et petits-enfants Mérot, par la main d'Ambroise Philippe Caron, négociant à Paris, demeurant rue Saint-Denis paroisse Sainte-Opportune, et qui, des deniers qu'ils lui ont fait passer à cet effet, a payé au **S. d'Ablois**, en espèces au cours du jour, comptées à la vue des notaires, la somme de 65 000 livres pour son principal remboursement et extinction sur le pied du denier vingt de 3250 livres de rente perpétuelle et foncière, stipulée remboursable, assignée sur la terre de Montmoutier et ses dépendances, sises en Bretagne, et résultante d'un contrat passé devant Bardoul, notaire à Angers, le 15 novembre 1774, par lequel le **S. d'Antichamp**, tant pour lui que pour son épouse, a vendu Montmoutier à Antoine Joseph Eulalie de Beaumont, alors comte d'Antichamp, qui, suivant le contrat, n'a payé que portion du prix de l'acquisition et a constitué la rente dont il s'agit pour les 65 000 livres qui en faisaient le surplus.

Les sieurs Mérot sont actuellement détenteurs de la rente comme propriétaires de Montmoutier et en ayant été chargés par la cession que le S. Caron déclare leur en avoir été faite par Jean Joseph Arnoult Rivière qui lui-même en avait été chargé par le contrat de l'acquisition (devant Varsavaux, notaire à Nantes, le 31 janvier dernier) qu'il avait faite de la terre du tous (?) de procuration spéciale du S. Antoine Joseph Eulalie *de Beaumont d'Antichamp*. Des 65 000 livres, le **S. d'Ablois** au dit nom, quitte et décharge les Mérot, ainsi que de toutes choses relatives au capital de la rente » (réserves à l'égard des arrérages échus). La somme ainsi payée fait partie de plus forte somme que M. et M^{me} Mérot, père et mère, ont donné en avancement d'hoirie à leurs enfants et petits-enfants (Étude XII, liasse 748 - Minutier central).

Le 23 août, **Meulan d'Ablois** reçoit des héritiers Mérot, par la main du sieur Caron, la somme de 1625 livres pour les arrérages de la rente remboursée (du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet). Le sieur d'Ablois reconnaît que les arrérages antérieurs ont été exactement payés. Caron réserve aux enfants Mérot le droit de reporter contre les vendeurs ce qui peut être à leur charge dans les arrérages cy-devant payés.

Le 30 août, **Jean Baptiste Honoré Melan**, prêtre des agonisants de la ville de Brignoles (N. Toulon), donne procuration au sieur Allard à Brignoles, devant Louis Joseph Taurel, perruquier, Jean François Raquouard, praticien, et Toupain Cartier. Hubert Accard, prêtre de Brignoles, agit de même. Le 8 novembre, en l'étude de M^e Liénard, Pierre Joseph Allard, propriétaire demeurant à Paris, quai Dauphin Jole, paroisse Notre-Dame, déposera la procuration (Étude XII, liasse 750 - Minutier central).

L'Assemblée se hâte d'achever la Constitution, acceptée par le roi le 14 septembre et elle se sépare le 30. L'Assemblée législative commence à siéger le 1^{er} octobre

Décédée le 19 février 1792, Marie Jeanne **Melan**, femme de François **Corazin**,

aubergiste, âgée de soixante et un ans, est inhumée le 20 à Nanterre, dans le grand cimetière de l'église, en présence de **Claude Nicolas Melan**, marchand mercier à Paris, y demeurant rue Quincampoix p(aroi)sse Saint-Leu et Saint-Gilles, frère de la défunte, de Jean Henry Bernardin Petit, maître de la poste royale des chevaux à la résidence de Nanterre, de François Ignace Fredeur, maître maréchal en voiture, demeurant à Paris rue Pavée, p.sse Saint-Gervais, et d'autres témoins (signé *Melan, Petit, Petit* prêtre, *Fredeur, Petit Ravoire* curé). Lorsqu'il faut régler les 'affaires' de Marie Jeanne, p.sse Sainte-Marie de Nanterre, département et diocèse de Paris, district de Saint-Denis, les personnes présentes sont François Lombard, marchand de cristaux à Paris, rue Quincampoix, p.sse Saint-Leu, et Sébastien Petit, ancien négociant demeurant à Paris rue Saint-Avoy p.sse Sainte-Marie ... Il n'a pas été fait d'inventaire. Le seul héritier est **Claude Nicolas Melan**.

Un acte de notoriété après décès est établi le 29 avril à Paris au nom de Marie Jeanne **Melan**, veuve de François **Carasin** (Étude XXII, liasse 80 - Minutier central). L'époux de Marie Jeanne n'était-il pas le cafetier-glacier du Palais-Royal **Corazza** cité en 1787 ?

Marie Anne **Me(u)lan**, veuve **Gaully** (! 1788) serait parente de la défunte ?

Une quittance du 12 mars nomme Marguerite Jeanne **de Saint-Chamans**, Elisabeth Charlotte **Pauline de Meulan**, Guy **Édouard de Meulan**, Marie **Henriette de Meulan**, Marie Joseph **Théodore Meulan**, chevalier, **Pierre Louis Nicolas de Meulan**, seigneur de Saint-Martin d'Ablois, et **Charles Jacques Louis Meulan** ... (Étude II - Quatremère, notaire - Minutier central).

La guerre est déclarée le 20 avril 1792.

Louis Henri Meulan, « Monsieur d'Oysonville », figure au registre du district de Saint-Florentin comme aumônier du bataillon de volontaires, et ce jusqu'en 1795. Son neveu, **Théodore Meulan**, quatorze ans et demi, entre « au service comme volontaire, d'abord dans la marine ... embarqué sur la corvette *La Blonde* en course contre les Anglais » (Baron A. du Casse - « *Le Panthéon fléchois* », 1883).

L'acte de décès de Marie Anne **Melan**, baptisée le 14 janvier 1715 à Miannay (O. Abbeville), veuve de Pierre **Gaully**, citoyen de Paris, est daté du 10 juin. Elle est dite décédée d'hier, rue de la Clef, p.sse Saint-Médard, âgée d'environ soixante-dix-sept ans. Martin Guênon, rue d'Orléans, et Nicolas Beauchamp, rue Mouffetard, tous deux citoyens de Paris, de cette paroisse, sont les témoins. Il n'est pas fait d'inventaire. **Jean Charles Melan, Lievain Melan** et **François Melan**, journaliers au village de Miannay, p.sse Saint-Pierre, neveux paternels, sont héritiers, chacun pour un tiers. « Je certifie ... que Jean Charles Melan est parti de Miannay pour faire ses affaires à Paris le 23 juin 1792 », écrira Chiron, maire de Miannay. Les 13 et 14 septembre, M^e Moine, notaire, établira le remboursement de l'État (emprunt royal de 1000 livres, 1788) aux héritiers et un acte de notoriété après décès qui rectifie l'orthographe du nom de famille **Me(u)lan** (Étude VI, liasse 878 - Minutier central).

Le 20 juin, les Parisiens en colère pénètrent aux Tuileries, armés de piques, et injurient le roi ... Les Girondins sont dépassés par les éléments populaires qui réclament la déchéance du roi et donnent à l'Assemblée législative jusqu'au 9 août pour se prononcer

Le 6 juillet, une quittance de remboursement est établie par **Claude Nicolas Melan**, marchand mercier rue Quincampoix section des Lombards, qui reçoit d'Alexandre François Lechien dit **Raymond**, architecte demeurant à Paris rue du faubourg Saint-Martin, paroisse Saint-Laurent, en espèces et assignats, la somme de 6000 livres, montant de l'obligation passée le 27 juin 1780 (Étude XXII, liasse 83 - Minutier central).

« **Michel Louis Melan**, ancien architecte du Roy au départemental de l'isle de Corse, demeurant à Paris au *Vauxhall D'Eté*, boulevard Saint-Martin, paroisse Saint-Laurent, (est) trouvé par les notaires soussignés en la maison de M. Fourey, apoticaire sis à Paris rue Coquillière où il a été transporté par suite de la blessure d'un coup de feu qu'il a reçu ce matin en passant en voiture sur le pont neuf ainsi qu'il l'a déclaré ... dans une chambre au second étage ayant vue sur une cour, couché dessus un lit, dangereusement malade de corps mais sain d'esprit et d'entendement ... Je déclare avoir fait un testament par lequel j'avois, pour des raisons à moi connues, nommé M. Decluseau, cy-devant *receveur général des finances* (comme Ch. J. Louis Meulan ! janvier 1789), tuteur des enfans nés de mon mariage avec Mademoiselle *Pastret*, mon épouse, dont je suis séparé quant aux biens, je déclare que par le même testament j'avois nommé mon exécuteur testamentaire le d.sieur Decluseau. Ma volonté est aujourd'huy que la tutelle de mes enfans soit déferée sur l'avis de ma famille à la personne qu'elle désignera dans les formes prescrites par la loy : en conséquence je révoque expressément mon précédent testament en tout son contenu et dans toutes ses dispositions'.

Le 10 août 1792, an IV de la liberté, sur les neuf heures du soir » (enregistré à Paris le 17 août; 20 sols - étude IX, liasse 836, Silly, notaire).

La Commune insurrectionnelle réclame la déchéance du roi, l'institution d'un tribunal révolutionnaire et la réunion d'une Convention nationale élue au suffrage universel. L'Assemblée législative s'incline devant la puissante Commune.

Louis XVI est incarcéré au Temple le 13 août 1792 avec sa famille.

Le 13 août, le sieur **Melan** décède dans la maison de l'apothicaire.

L'an 1792, de la liberté le 4^e et de l'égalité le premier, le 27 août, devant Jean Guillaume Locré, juge de Paix de la section de Bondy Ville, département de Paris, Louise Victoire **Melan**, onze ans, **Jean Baptiste Melan**, neuf ans, enfans mineurs de defunt sieur **Louis Michel Melan**, ancien architecte au département de l'île de Corse, et de d^{elle} Victoire Adélaïde Françoise **Pastré**, demeurant rue Neuve Saint-Augustin n° 26, **Michel Théodore Melan**, homme de loi, demeurant à Paris rue Saint-Germain l'Auxerrois n° 50, oncle paternel, Jean François **Henry**, maître tailleur demeurant rue du Chevalier du Gué, oncle paternel à cause de feu Louise Geneviève **Melan**, dame Marie Françoise **Leverot**, veuve du sieur **Théodore Melan**, demeurant place du marché Saint-Jean, paroisse Saint-Gervais, aïeule paternelle, Barthélemy **Dubois**, receveur des bains du Vauxhall, y demeurant, oncle paternel à cause d'Anne Rosalie **Melan**, Louis Gayot, demeurant rue d'Argenteuil n° 87, paroisse Saint-Roch, ami (J.Ch. Claude **Meulan des Fontaines** n'est-il pas l'époux d'une d^{elle} **Gayot** ?), René Ory, receveur de toutes les loteries demeurant rue Saint-Denis, paroisse Saint-Jacques le Majeur, ami (M.Louise **Lefebvre**, épouse de Jacques **Melan** ! 1786, tenait un bureau de loterie), et Henri Joseph Briffaut, demeurant rue du Faubourg Saint-Martin n° 51, aussi ami, se sont réunis pour lever les scellés et nommer les tuteurs.

Le mercredi 29 août à trois heures de relevée, commence l'inventaire de la succession à la requête de dame Victoire Adélaïde **Pastré**, veuve **Melan**, de lui séparée quant aux biens par sentence de septembre 1786, demeurant rue Neuve Saint-Augustin, paroisse Saint-Roch ('une vente et adjudication des meubles et effets du dit sieur Melan par Monnier, huissier priseur en date du 5 juillet 1791, dument enregistré'). La veuve Melan agit au nom et comme tutrice de ses enfans et en son nom personnel comme créancière de la succession. Le tuteur des enfans est **Michel Théodore Melan**, homme de loi, présent.

L'inventaire et description de tout ce qui compose le *Vauxhall d'Eté* et bâtimens en dépendant, qui appartenaient au sieur Melan, construits sur un terrain dont il était locataire, peut commencer. La présentation en est faite par Agathe Lebert ... gardienne des scellés. Les choses sujettes à prisée et estimation l'ont été par M^e Monnier, huissier priseur à Paris rue

Montmartre, paroisse Saint-Eustache.

Les personnes présentes pénètrent dans le salon, dépendant de l'appartement au fond du jardin, en suite des bains, ayant vue sur le jardin. On précise alors qu'il a été remis à la dame Melan deux portraits peints sur toile, dans leurs cadres de bois doré, représentant l'un le sieur Melan et l'autre sa veuve, comme portraits de famille ... L'inventaire se poursuit le 31 août. Dans le salon, l'antichambre et la salle à manger, il semble que l'on trouve surtout des objets utiles à l'architecte ... et des tableaux ... Le 1^{er} septembre, on note un habit complet d'uniforme de garde national, 150 volumes reliés et brochés dont l'*Art de bâtir*, l'*Histoire de l'Amérique*

Les nouvelles d'invasion du pays et l'ultimatum du 25 juillet 1792 adressé par le duc de Brunswick, chef des armées coalisées, attisent la fureur ... La foule envahit les prisons où sont enfermés des prisonniers politiques et des prêtres insermentés. Le 2 septembre commence un massacre qui dure jusqu'au 5

Le lundi 3, l'inventaire se poursuit. On compte les bouteilles de vin de la cave puis on passe à la cuisine

L'inventaire reprend le 13 septembre, consacré à l'examen et au classement des papiers, continue le lundi 17 sur les actes de la séparation de biens.

Suivent des devis et marchés, mémoires d'ouvriers ... 'double d'une déclaration faite en assemblée générale des actionnaires des bains du *Vauxhall d'Eté* le 16 novembre 1790 par laquelle le S. Melan a été chargé seul, à compter du 1^{er} janvier 1791 de la régie des bains ... jusqu'en l'année 1800 où devait finir la société'. Le 24 mars 1792, le sieur Renaux a reconnu que le S. Melan lui avait remis 143 peignoirs d'hommes, 115 peignoirs de femme, 279 fonds de bain et 600 serviettes. Le 9 août dernier, le sieur Sanson a résilié les différents baux par lui faits au sieur Melan des lieux concernés et lui a fait remise de tous les loyers depuis le 1^{er} janvier 1791 déclarant avoir été payé des loyers antérieurs ... Les syndics des créanciers ont arrêté les comptes dans lesquels sont compris les bals, fêtes, abonnements et repas jusqu'au jour de l'arrêté. Au dos de cet écrit en est un autre de l'arrêté de compte des billets du Ranelagh et quittance de 144 livres du 4 mars 1791.

La victoire de Valmy, le 20 septembre, arrête l'invasion ennemie ...

L'assemblée législative se sépare et fait place à la *Convention nationale* qui abolit la royauté et proclame la *République* le 22 septembre. Désormais, les années seront comptées à partir de cet événement du 1^{er} vendémiaire de l'an I.

Le samedi 22 septembre, l'inventaire de la succession **Melan** n'est pas terminé. Du 29 mars dernier, un acte passé devant notaire a autorisé le sieur Melan à vendre le *Vauxhall d'Eté*, la décoration et tout ce qui servait aux fêtes pour la somme de 50 000 livres. Le mardi 25 septembre an I, une action de 5000 livres, au porteur, datée du 7 janvier 1788 est remise à M. Louis **Gayot**, homme de loi ... Le mercredi 26 se poursuit le défilé de centaines de pièces de l'inventaire de la succession ...

Le 2 puis le 5 octobre sont consacrés aux livres de comptes tenus par le sieur Melan lui-même et aux actions de 5000 livres souscrites par des sociétaires anonymes.

Enfin, le 12 octobre, l'inventaire de la succession Melan est terminé et enregistré à Paris dans l'étude de M^c Silly.

De l'héritage de sa sœur, le 13 novembre, **Nicolas Melan**, marchand mercier rue Quincampoix, hôtel Beaufort, section des Lombards, donne bail moyennant la somme de 300 livres de fermage, chaque année le jour de Pâques, pour neuf ans, à Nicolas Joseph Lépécouché, laboureur à Orgeval ... Le père du preneur, Thomas Lépécouché laboureur à Orgeval, se constitue caution et répondant solidaire de son fils.

Le roi est condamné à mort et guillotiné le 21 janvier **1793**.

Une mainlevée est enregistrée le 8 février chez M^e Giard, notaire, de **Jacques Melan**, bourgeois de Paris, Marie Louise **Lefebvre**, son épouse, et autres, à Nicolas Queau (Étude XVIII - Minutier central).

Le 16 février, **Claude Nicolas Melan**, marchand mercier ... héritier de Marie Jeanne **Melan**, donne mainlevée de toute opposition qui pourrait avoir été formée à la requête de la veuve **Carazin** sur Alexandre François Lechien dit **Raymond** et Marie Madeleine Laurencé au bureau des hypothèques à Paris et partout ailleurs (Étude XXII, liasse 90 - Minutier central).

Une coalition menace la France. Il faut faire face. La Convention impose à chaque commune de désigner un contingent de 'volontaires'. Le tirage au sort renaît, le phénomène de rejet aussi. Le mouvement commence en Vendée

Le 12 mars, une obligation est signée par **Jacques Melan** et Marie Louise **Lefebvre**, son épouse, à Anne Martine **Lefebvre** et à Geneviève Cécile **Lefebvre**. Le 22 du même mois, figure une quittance de remboursement de ces quatre personnes à l'État (Étude XVIII, Giard notaire).

Michel **Théodore Melan**, directeur des hôpitaux militaires de la République, demeurant à Saint-Denis ... tuteur des enfants mineurs de (+) Michel **Louis Melan** et de Victoire A. Française **Pastré**, sa veuve, (Letellier, juge de paix de la section de Bondy à Paris, procès-verbal du 7 mars dernier; le dit Melan assisté de Pierre Valton, avoué devant les tribunaux, demeurant à Paris, rue Saint-André des Arts, section du Théâtre français dit de Marseille ... après inventaire commencé le 29 août 1792, enregistré le 12 octobre, M^e Silly, notaire) renonce à la succession « plus onéreuse que profitable » le 23 avril 1793 (Étude IX, Silly notaire - Minutier central).

Au mois de mai, Jean Baptiste **Lefebvre**, notaire, demeurant rue de la Vrillière, section de la Halle au bled - lequel reconnaît qu'Abraham Justin Silly, notaire rue du Sauloir, même section, lui a remis ... l'action n° 6 ... - quitte et décharge le S. Silly et la succession du S. Melan (on note la remise d'un écrit du 24 novembre 1790 - 6000 livres - et celle de neuf lettres de change - 4800 livres tirées d'Orléans au même jour par le S. Richard sur le S. Melan - ... « et ne sont point encore acquittées »).

Le 14 juillet, André Jérôme Benoît, premier commis aux archives du ci-devant Châtelet, demeurant à Paris rue Saint-Éloi, cel. de Saint-Martial, section de la Cité, curateur de la succession du sieur Michel **Louis Melan**, ancien architecte au département de l'Isle de Corse, devenue vacante par renonciation (jugement du tribunal du 3^e arr. du 31 mai dernier) a constitué pour son procureur général Léonard Nizard, maçon, entrepreneur de bâtiments à Paris, avec pouvoir d'administrer et gérer l'entreprise des bains du *Vauxhall d'Été* ... (enregistré à Paris le 16 juillet 1793; reçu 20 sols).

Le 24 juillet 1793, **Melan** et les **Lefebvre** se retrouvent chez M^e Giard, notaire, pour un acte de subdivision (Étude XVIII, 909; ne figure pas au fichier du Minutier central des notaires parisiens).

Robespierre entre, le 27 juillet, au comité de Salut public d'où Danton a été éliminé ...
En octobre le vote de la loi des suspects inaugure le régime de *la Terreur*

Un contrat du 7 frimaire an II (27 nov. 1793) passé chez M^e Giard, notaire, accompagne le mariage de Marie Louise Thérèse Jacqueline **Melan** avec François **Duquet**.

Camille Desmoulins, Danton, Fabre d'Églantine ... sont guillotins. Le marquis de Condorcet, président de l'Assemblée législative puis député de la Convention, qui a organisé l'Instruction publique, accusé comme

girondin, s'est caché pendant huit mois. Arrêté, il s'empoisonne ...

Robespierre meurt sur l'échafaud le 10 thermidor (28 juillet **1794**).

Le 27 fructidor (13 sept.) une mainlevée par **Claude Nicolas Melan**, marchand mercier rue Quincampoix section des Lombards, sur Pierre Jean Coipel et sa femme, Adélaïde Papin, (lettres de ratification obtenues par Jean Baptiste Coipel et Marie Geneviève Jugie, sa femme et autres co-proprétaires, le 19 thermidor dernier, sur leur acquisition d'une maison et terres en marais, situées rue des Marais) est signée devant les notaires publics (reçu 40 sols - étude XXII liasse 110 - Minutier central).

Les incidents ne cessent pas, dans les villages et surtout le long des routes, depuis 1792. Les prix enflent, les salaires augmentent, la monnaie perd de sa valeur. Le peuple souffre ...

A Paris, durant l'hiver 1794-**1795**, la température descend à moins 25° avec soixante-quatre jours de gelée dont quarante-deux consécutifs. Pendant ce rude hiver, *Pauline de Meulan* vit au village de Passy avec sa famille. Depuis combien de temps y est-elle ? Elle lit beaucoup et approfondit sa connaissance de la langue et de la littérature anglaises. Elle a vingt et un ans.

Théodore, le benjamin, navigue peut-être à ce moment sur la corvette *La Blonde*. Où est **Pierre Marie Nicolas**, le frère aîné, et que fait-il ? **Henri Meulan**, *Monsieur d'Oysonville*, leur oncle, figure au registre du district de Saint-Florentin comme aumônier du bataillon de volontaires jusqu'en 1795. Est-il décédé à cette date ?

Les conventionnels ont mis sur pied la *Constitution de l'An III*, terminée le 22 août.

Le 4 brumaire an IV (26 oct. 1795) s'établit le *Directoire*. La situation financière est dramatique. L'extrême misère des classes populaires, le luxe étalé par les trafiquants et les spéculateurs, la corruption des masses dirigeantes poussent la gauche jacobine à réagir

L'Ouest royaliste est redevenu calme. Jean Stofflet et François de Charette sont exécutés en février et mars **1796**

Le 17 pluviôse an IV (6 fév.) sont établies des conventions entre Catherine Pinçonne **Melan** et Charles Michel Eby devant M^e Langlois, notaire parisien (Étude XVII - Minutier central).

Le babouvisme tente de renverser le régime. Babeuf est exécuté le 27 mai **1797**.

Modérés et royalistes remportent des succès aux élections. Le programme des nouveaux élus inquiète Barras, La Révellière et Rewbell qui songent à un coup d'État pour sortir de la difficulté et demandent l'appui de l'armée d'Italie. Bonaparte envoie Augerau dont les troupes cernent les deux Conseils, le 18 fructidor an V (4 sept.). Barras et ses deux collègues font arrêter Carnot (qui peut s'enfuir), Barthélemy et Pichegru. Les élections sont cassées dans 49 départements, 177 députés sont éliminés et une soixantaine d'entre eux déportés à la Guyane - ce qu'on appellera la « guillotine sèche ».

Quand la biographie Didot de **Théodore Meulan** mentionne à son propos « emmené à Cayenne dans son enfance par sa famille », ne doit-on pas comprendre : « faisant partie de l'équipage d'un navire transportant des déportés à Cayenne » ?

Quittant la Marine, **Théodore Meulan** passera au 2^e régiment de Cavalerie le 28 octobre.

Jean Baptiste Suard, monarchiste, secrétaire perpétuel de l'Académie française, a fondé un journal, les *Nouvelles politiques nationales et étrangères*. Sa femme tient un brillant salon. Son beau-frère est le fondateur du *Moniteur*. Quand la presse est muselée, le 8 septembre, son journal est interdit, comme les autres. Il réapparaîtra sous différents titres ...

Après un brutal coup de barre à gauche, une embellie se produit le 18 octobre avec la signature du traité de Campoformio

Le Directoire pousse à la création de républiques-sœurs ... Une constitution, rédigée à Paris, institue la « République helvétique une et indivisible » le 26 avril **1798**. L'Argovien Stapfer sera le seul ministre de l'Instruction publique que la Suisse ait connu.

Benjamin Constant, né à Lausanne, et Madame de Staël, fille du banquier genevois Necker, illustrent la littérature et l'éducateur suisse le plus remarquable est alors Henri Pestalozzi. Disciple de Rousseau, il s'efforce d'améliorer l'éducation et l'instruction des enfants pauvres. Il écrit des ouvrages, fonde un institut dans le canton de Berne avec l'appui des autorités de la république, puis un autre à Yverdon

Le 19 mai, Bonaparte part pour l'Égypte

Le 22 prairial an VI (10 juin), le citoyen Pierre Charles Prarond, marchand bonnetier patenté, et Philippine Dupré, son épouse, demeurant à Paris Pont (Saint) Michel, division du Pont-Neuf, assistés de Pierre Valton, homme de loi demeurant à Paris, rue de Cléry n° 97, vendent à Charles **Maunoury**, propriétaire cultivateur (et à Sophie Madeleine **Meulan**, son épouse: texte barré), demeurant commune d'Oigny, canton de Villers-Cotterêts, département de l'Aisne, logé maison du petit (Saint) Martin, rue (Saint) Martin, assisté de S. **Guizard**, homme de loi demeurant à Paris rue de la Liberté, un moulin à eau faisant farine appelé Moulin de Bettisy-sur-Otonne (Béthisy-sur-Automne), situé près de Verberie (dép. Oise), avec terrain, prés, aulnois - ces biens provenant « du cy-devant appanage de Valois » - et des terres à Roquemont, la Franche-Mare, Trumilly - provenant de « la cy-devant confrérie Sainte-Anne de Senlis » ... La vente est conclue pour la somme de 10 000 francs en monnaie d'or et d'argent, le 1^{er} brumaire prochain au plus tard.

Le lendemain, le citoyen Jean François **Grizart**, homme de loi demeurant à Paris rue de la Liberté n° 38, division du Théâtre français, dépose l'original (daté de Paris 15 prairial présent mois, enregistré aujourd'hui) d'un pouvoir à lui donné par la citoyenne Sophie Madeleine Nicole **de Meulan**, épouse du citoyen Charles **Maunoury**, propriétaire cultivateur à Oigny, autorisée de son mari à l'effet de faire tous emprunts ... An VI de la République française, le 23 prairial. La maison et la terre d'Oigny pourront être hypothéquées pour garantir l'emprunt (signé **Meulan** - étude IX liasse 852, Silly, notaire - Minutier central). Vente ratifiée en l'étude le 15 messidor an VI (3 juillet 1798) ... La procuration donnée au citoyen Grizart sera révoquée « formellement et expressément » par Sophie Madeleine Nicole **Meulan** le 6 fructidor (août) au profit de Charles **Maunoury**, époux de la dame.

Selon le *Panthéon fléchois*, **Théodore Meulan**, maréchal des logis le 30 septem-bre, arrive au 2^e régiment de cavalerie le 7 novembre. Il fera la campagne de Belgique.

Devant la politique envahissante de la France, une nouvelle coalition s'est formée ...

Le 13 ventôse an VII (3 mars **1799**), Charles **Maunoury**, propriétaire demeurant ordinairement à Oigny, logé présentement maison du Petit-Saint-Martin, rue Saint-Martin, division des Amis de la Patrie, reconnaît devoir, conjointement avec son épouse, Sophie Madeleine Nicole **Meulan**, au citoyen François Fontaine, homme de loi demeurant à Paris rue Poulletier n° 3, division de la Fraternité (4^e arr.), la somme de 7127 francs que le Cⁿ Fontaine leur a successivement prêtés depuis le 18 messidor an VI (6 juill.1798), somme que le Cⁿ Maunoury s'engage à payer au Cⁿ Fontaine en sa demeure à Paris le 1^{er} fructidor an VII (18 août 1799) en espèces sonnantes d'or et d'argent. Le Cⁿ Maunoury renonce expressément à requérir aucun délai ... et affecte spécialement au paiement le domaine d'Oigny (le notaire ajoute puis barre : le domaine de la Prévoitière sis à La Brévière, à lui appartenant, situé près de Lisieux). Sophie Madeleine Nicole a donné procuration à son mari le 18 messidor an VI et signé **Meulan Demaunoury** (Étude XII liasse 783 - Minutier central).

Théodore Meulan est maréchal des logis surnuméraire et détaché à l'école de cavalerie de Versailles le 19 juillet 1799 (campagne de l'armée de l'Ouest).

Pauline *de Meulan* cherche dans les lettres des moyens d'existence. Son aïeul, Nicolas de Malézieu, précepteur du duc du Maine, fut de l'Académie française. Elle publie un premier essai littéraire, *Les Contradictions ou ce qui peut en arriver*.

Le coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 nov. 1799) met fin au *Directoire*. Un projet, établi par Sieyès et remanié par Bonaparte selon sa convenance, inspire la *Constitution de l'An VIII*, proclamée en décembre.

Bonaparte retourne en Italie. La bataille de Marengo est une victoire, le 14 juin 1800.

En Bavière, Moreau est victorieux en décembre

Théodore Meulan quitte la cavalerie et passe au 5^e régiment de dragons comme sous-lieutenant, le 18 janvier 1801. Il fera campagne au Portugal. Selon l'*Historique du Prytanée*, il est maréchal des logis en pied au 5^e Régiment de Dragons, le 22 mars 1801, sous-lieutenant le 14 août de la même année.

Pauline *de Meulan* publie un deuxième essai, *La Chapelle d'Ayton*. Les romans anglais sont à la mode et la langue anglaise lui est aussi familière que la sienne propre. Elle traduit des romans anglais. Shakespeare et Walter Scott sont, avec Molière, ses admirations littéraires, selon Sainte-Beuve. « Esprit fin et mordant, talent varié et souple », elle va collaborer sous divers pseudonymes au *Publiciste* de Suard qui publie ses premiers articles. Ce qui manque à ses deux premiers ouvrages, « c'est ce talent créateur qui donne vie aux personnages. La véritable supériorité de M^{elle} de Meulan n'était pas dans le domaine de l'invention et le journalisme littéraire lui fournit une meilleure occasion de montrer ses éminentes facultés ».

L'Angleterre signe une paix fragile à Amiens le 25 mars 1802.

Du 17 germinal (7 avril) an X est déposée chez M^e Deloche, notaire, une procuration à **Melan**, employé chez le trésorier au gouvernement, de Louis Jean Baptiste Armand (Étude XVI - Minutier central).

Les premiers articles de *Pauline* sont réimprimés en un petit volume *in.12* qui n'est pas mis en vente. Ils trouvent place dans les *Mélanges* que publie Suard vers la même époque. Madame de Staël écrit à Suard : « J'ai lu avec un plaisir infini plusieurs morceaux de vos *Mélanges* et je n'ai pas besoin de vous dire à quelle distance je trouvais ceux signés **P.** de tous les autres. Mais dites-moi, je vous prie, si c'est Mademoiselle de Meulan qui a écrit le morceau sur Vauvenargues et celui sur le Thibet, les Anglais ... ».

Le général Charpentier acquiert le domaine d'Oigny en adjudication le 9 thermidor. Il y recevra, dit-on, l'empereur.

Le 16 fructidor (3 sept.) an X, une procuration en blanc est donnée à **Pierre Prudent Meulan** (Étude X - Crobin, notaire - Minutier central).

Le 3 frimaire (24 nov.) an XI, se trouve l'extrait d'un avis de parents et du jugement d'homologation de cet avis à propos de Melan mineurs (Étude IX - Silly, notaire). Louise Victoire **Melan**, majeure, demeurant à Paris rue de Varenne, héritière en partie de **Michel Louis Melan**, son père, mais sous bénéfice d'inventaire ... laquelle a constitué pour son procureur le citoyen Abraham Alexandre Leloup, avoué près le Tribunal de 1^{ère} instance, demeurant rue Montmartre vis-à-vis celle des Vieux-Augustins, donne pouvoir de retirer des mains du citoyen Silly, notaire à Paris après le décès de son père le 29 (au vrai, le 13) août 1792 ... Fait le 24 frimaire an XI de la République française.

A la fin de l'année, l'échec de la République helvétique est patent. Bonaparte impose son arbitrage. La réorganisation de la Suisse - par l'acte de médiation de janvier 1803 (fédéralisme restauré le 19 février) - et de l'Allemagne - aussi sous l'égide de la France - inquiète les puissances.

Dès le début des troubles révolutionnaires, des curieux d'Outre-Manche se sont précipités pour suivre les

événements sur place. Le *Voyage en France* d'Arthur Young est de 1792 ... Bonaparte ordonne l'arrestation de tous les citoyens britanniques présents sur le sol français. Des Anglais seront ainsi retenus prisonniers à Verdun jusqu'en 1814.

Théodore Meulan est nommé lieutenant le 24 février **1804**.

Henriette *de Meulan*, sœur de Pauline et de Théodore, a épousé Vincent *Dillon* et de cette union naît, le 30 mars, une fille, Marguerite, Andrée Elisa. Deux ans plus tard naîtra une autre fille, prénommée Pauline, comme sa tante.

La famille *Dillon* quitta l'Angleterre à la suite de Jacques II (! 1688) parce qu'elle était catholique. Vincent Dillon (+ 1807) est-il un proche parent de Théobald, comte de Dillon, général irlandais au service de la France, assassiné près de Lille en 1792 par ses troupes qui le suspectait de trahir ? Ou du général Arthur Dillon accusé de complot avec Lucile Desmoulins en 1794 ?

A quel Jacques d'Alès, fils de François d'Alès, chevalier irlandais en 1704, G. de la Varenne pouvait-il faire allusion (! 1780) ?

Le 28 floréal (18 mai), Bonaparte reçoit le titre d'*Empereur des Français*

Le 6 fructidor (24 août) an XII, une procuration est donnée à **Melan** par Maximilien Joseph Leyre (Étude IX - Silly, notaire).

Au 1^{er} brumaire (23 oct.) an XIII, une quittance porte les noms **Meulan** et Nicolas Guillaume Jourdan (Étude XV - Chodron, notaire - Minutier central).

Le 2 décembre, le pape Pie VII préside la somptueuse cérémonie du sacre de Napoléon 1^{er} à Notre-Dame.

Le 27 ventôse an XIII (18 mars **1805**), **Pierre Jacques Melan** consent au mariage de sa fille Jeanne Marguerite et, le même jour chez le même notaire, est établie une procuration en blanc (Étude XII - M^e Liénard - actes non retrouvés - Minutier central).

Marie Joseph **Théodore Meulan** a maintenant vingt-sept ans. Au début du mois de juin, il est attaché au général Baraguey-d'Hilliers comme aide de camp (il sera au camp de Boulogne). Son frère **Édouard**, âgé de vingt-neuf ans, conseiller à la cour des Comptes, s'intéresse à la gestion financière. Où est **Pierre Louis Nicolas**, leur frère aîné ? Âgé de trente-huit ans, est-il marié ?

Pauline, aînée des filles, s'est longtemps battue avec les problèmes financiers familiaux. Les difficultés matérielles se sont aplanies, les douleurs apaisées. Elle a trente-deux ans et travaille assidûment à des traductions.

Napoléon forme le camp de Boulogne, se proposant de traverser le détroit pour battre l'Angleterre chez elle. Mais il doit bientôt porter ses efforts sur le continent car l'Angleterre, pour empêcher l'invasion de son sol, entraîne l'Autriche, la Prusse et la Russie dans une coalition contre la France ... La campagne d'Autriche apporte la victoire d'Austerlitz le 2 décembre ... Le Saint Empire romain disparaît

Le calendrier républicain cesse d'être employé le 11 nivôse an XIV (31 décembre 1805).

Chez M^e de Faucoutrek, notaire, procuration est donnée par Louise Victoire **Melan** à Alexandre Jouenne le 10 mars **1806** (Étude VIII).

Le 20 juin, une procuration par **Jean Baptiste Melan** (frère de Louise Victoire ?) est enregistrée dans l'étude de M^e Roard, notaire (Étude XX - Minutier central).

Une adhésion (contrat dont les clauses sont imposées à l'avance par un des contractants sans pouvoir être discutées par l'autre) est signée par **Jean Baptiste Joseph Melan**, négociant en déficit demeurant à Paris, et Côme Joseph Wuy, le 18 juillet (Étude VIII - de Faucoutrek, notaire - Minutier central).

Pauline de Meulan continue de participer à la publication du *Publiciste*. Elle écrit « sur toutes sortes de sujets, sur la morale, la société, la littérature, les spectacles, les romans ... on

ne saurait se faire une idée ... du talent varié, de la fécondité, de la justesse originale qu'elle déploya ... Tout ce côté d'elle, ce côté de critique littéraire, de polémique philosophique, n'est pas connu autant qu'il le faudrait » (Sainte-Beuve, « *Portraits littéraires* » T. 2 - et Jean Schlumberger, préface des « *Lettres de François Guizot et de la princesse de Lieven* »).

Les 27 et 29 novembre, procuration et obligation sont données devant notaire par **Pierre Louis Nicolas Meulan**, demeurant rue du faubourg Montmartre, et son épouse (qui n'est pas nommée - est-ce une demoiselle Desmarans ?) à Douhet Dauzers (Étude XXI, procuration Registre 11, obligation Registre 694 - M^e Tissandier, notaire - Minutier central - Hors service). Pierre Louis Nicolas doit avoir environ trente-neuf ans. Il est peut-être marié depuis peu. Sa fille Antoinette est-elle née ?

Jean François de Ferrières de Sauvebœuf et son épouse Gabrielle, demeurant à Courligny, département du Loiret, logés présentement à Paris rue de la Loi, hôtel des Lillois, constituent pour leur procureur **Jean Baptiste Joseph Melan**, négociant demeurant à Paris rue d'Orléans Saint-Honoré, hôtel d'Aligre, et lui donnent pouvoir de vendre et transférer aux meilleurs prix une inscription perpétuelle sur le grand livre de la Dette publique de 1052 livres ... au nom de la dame ... fait en l'étude de M^e Alexandre Toussaint Delacourt, le 17 février **1807**, enregistré le 18 (Étude XIX - Minutier central).

Quittance est donnée le 27 février 1807, après une autre du 24 décembre 1806, par **Jean Baptiste Melan** et Marie Geneviève Desgrais, veuve de Denis Vérité, au sieur Castellant et autres héritiers du sieur Thian (Étude X - Sensier, notaire - Minutier central).

Henriette *de Meulan* vient d'avoir, de son mariage avec Vincent *Dillon*, une deuxième fille, Pauline, quand elle se trouve veuve.

Au mois de mars, lors d'un dîner chez les Stapfer, Suard parle de l'une de ses collaboratrices qui vient de perdre son beau-frère et doit s'occuper de sa sœur et de ses deux nièces. *Pauline de Meulan* - car il s'agit d'elle - est dans l'incapacité d'assurer ses chroniques au *Publiciste*. Un jeune homme suit discrètement la conversation. Le soir même, il écrit à Pauline pour lui offrir de la suppléer. Pauline hésite puis accepte. Le 14 avril, elle rencontre son mystérieux correspondant : François *Guizot*, dix-huit ans. Il a trouvé l'occasion d'écrire dans « le journal le plus répandu de Paris » et d'élargir le cercle de ses relations. Dix-huit articles signés *F.* paraissent du 31 mars au 6 mai. Le 8 mai, Pauline reprend sa chronique.

La famille *Guizot* est une ancienne famille bourgeoise protestante et François André Guizot occupait un « rang distingué » au barreau de Nîmes mais le pasteur a officié dans l'illégalité en l'unissant à Elisabeth Sophie Bonicel, le 27 décembre 1786. Quand François Pierre Guillaume, leur premier enfant, est né à Nîmes le 4 octobre 1787, la naissance n'a pas été enregistrée. Le 13 mai 1788, mariage et naissance ont été officiellement inscrits.

André François Guizot embrasse les principes de la Révolution, cette révolution qui, complétant l'édit de Louis XVI sur l'état civil, a mis les protestants en pleine possession du droit commun. Mais il résiste aux excès et cette résistance lui coûte la vie. Il est guillotiné le 8 avril 1794. Son fils aîné n'a pas sept ans et le second, Jean Jacques, va en avoir cinq.

En août 1799, Madame Guizot se fixe à Genève avec pour seule préoccupation de ce séjour l'éducation de ses fils. Ses moyens financiers sont modestes. François apprend le latin, le grec, l'italien, l'anglais et l'allemand, la philosophie et la morale. Après avoir parcouru le cycle des études académiques, il obtient le diplôme de l'Auditoire en juin 1805. Genève, chef-lieu d'un département français, vit comme les villes universitaires allemandes et entretient encore des relations avec l'Angleterre mais la ville ne possède pas de faculté de droit et Madame Guizot destine son fils au barreau ... Au début de septembre 1805, François Guizot

quitte Nîmes pour Paris afin de faire son droit. Sa mère le confie à un ancien compagnon de son mari ... Assez vite, l'étude du droit rebute l'étudiant qui est présenté à M. Stapfer, érudit et influent, ancien représentant de la Suisse à Paris (1800-1803), dont la maison accueille largement la société protestante et de nombreux littérateurs.

« Déçu dans ses amours, dégoûté de ses études, surmené par ses travaux et menacé d'être privé de ressources » (Gabriel de Broglie - « *Guizot* », Perrin, 1990), **Guizot** tombe malade. M. et M^{me} Stapfer lui témoignent de l'intérêt, l'accueillent à Montfort-l'Amaury dans leur propriété et lui proposent de le prendre à la rentrée 1806 comme précepteur de leurs fils. Grâce à leur bibliothèque laissée à sa disposition, il peut lire les grands auteurs de l'antiquité grecque et latine, s'initier à la littérature allemande ...

Guizot veut briller parmi ses contemporains, devenir « un homme de lettres distingué ». Sainte-Beuve écrira : « Hostile au dix-huitième siècle et à son scepticisme, plus qu'à la Révolution dont il acceptait les résultats, sauf à les interpréter et à les modifier, il rencontrait une disposition assez contraire chez *Mademoiselle de Meulan* ».

Grâce à **Pauline de Meulan**, **Guizot** obtient la protection de Suard. Confortée par un contrat, sa collaboration devient, avec celle de Pauline, la plus régulière du journal. Il écrit dans d'autres journaux mais il est « trop personnel, trop assuré, trop abstrait, trop dogmatique » ... C'est Pauline qui, la première, décèle sa véritable vocation : « Votre talent me paraît éminemment propre à l'histoire », lui dit-elle. Bien que de convictions philosophiques, religieuses et politiques assez différentes, voire opposées, ils commencent à travailler en collaboration. Pauline a « un vrai tempérament de journaliste ... Elle a dans le monde de la littérature une réputation brillante et son appui est précieux pour Guizot. Il lui envoie ses articles », elle lui adresse conseils et suggestions.

Le 30 mai 1807, un transport (cession d'un droit qu'on a sur une créance, une rente ...) mentionne les noms de Henriette **Meulan**, Elisabeth **Pauline Meulan**, **Pierre Louis Nicolas de Meulan**, **Marie Pierre Charles Meulan d'Ablois** et Joseph Jacques **Terré** du petit Val.

Le 10 juillet, dans la même étude, un autre transport mentionne **Louis Henry Meulan Doisonville**, demeurant à Saint-Florentin, **Marie Pierre Charles Meulan d'Ablois** et Edmé Laurent Gosset (Étude XVII - Gaudié Boilleau, notaire - Minutier central).

Le 24 juillet est inscrite une substitution par le mandataire **Pierre Melan**, négociant, à M. Porquet (Étude XX - Roard, notaire - Minutier central).

Pauline de Meulan a écrit un « piquant morceau » intitulé « *Des amis dans le malheur* ».

Le 8 mars **1808**, une mainlevée entre **Meslan** et Pierre Choret arrête sans doute les effets d'une saisie, d'une opposition ou d'une hypothèque (Étude XVII, Léger, notaire - Minutier central).

Le 13 juillet, **Théodore Meulan** est nommé capitaine. Le 21 novembre, il rejoint le 62^e régiment d'infanterie de ligne.

En mai puis en septembre, **Guizot** est appelé pour être incorporé dans l'armée. Son parent Bonicel paie un remplaçant et Guizot poursuit ses travaux.

Le 28 octobre, un certificat de vie est établi pour **Denis Melan** dit *l'épicier* et Catherine **Pinson** (la *Pinçonne* citée dans l'acte du 17 pluviôse an IV probablement), sa femme (Étude VI - Delacroix, notaire - Minutier central).

Jacques Claude Edmé Melan, verrier, vend des marchandises à Antoine Jean Lefeuvre le 9 décembre (Étude V - Jean Vingtain, notaire - Minutier central).

Partout, Napoléon commande en maître. Il distribue à sa famille les territoires conquis et s'appuie sur sa *Grande armée*. Mais pour assurer le blocus continental, il doit surveiller toutes les côtes, se défendre contre les brèches en Hollande, en Allemagne ou au Portugal ... ce qui l'entraîne dans le guêpier espagnol. Les Espagnols n'acceptent pas d'être « donnés » à Joseph quand les Bourbons sont chassés. Ils résistent et tiennent l'empereur en échec. Alors commencent les excès et les revers

A la fin de l'année, **Guizot** prend une chambre chez Madame **Dillon**, rue de La Ville l'Évêque (peut-être n° 8; au n° 16, un hôtel est habité par Suchet, nommé maréchal de France en 1811). Il y loge à chacun de ses séjours à Paris mais il est toujours précepteur des enfants Stapfer à Montfort-l'Amaury. **Pauline** habite la rue voisine, rue de Surène. Ensemble, ils traduisent un historien anglais, Edward Gibbon, mort en 1794.

Ancien fief de l'évêque de Paris, le bourg de la Ville l'Évêque, érigé en faubourg de Paris en 1722, est englobé dans la capitale depuis la construction du mur des Fermiers généraux en 1787. La rue de Surène est l'ancien chemin de Suresnes. Un prieuré de Bénédictines (Notre-Dame de Grâce) fondé en 1613 ouvrait sur cette rue. Les bâtiments du couvent - fermé à la Révolution - ont été vendus en 1798. La construction de l'église de la Madeleine a débuté en 1773. Au numéro 23 de la rue de Surène, l'hôtel d'Aguesseau a été la propriété de La Fayette de 1775 à 1786.

Le 24 janvier **1809**, **Jean Baptiste Joseph Mellan** signe une mainlevée (Étude XXI - Registre 707, acte non retrouvé - Minutier central).

L'Autriche reprend les hostilités et subit de nouvelles défaites, le 22 mai à Essling, à Wagram le 6 juillet. Napoléon entre à Vienne

Théodore Meulan suit les armées d'Italie et d'Allemagne dans leurs campagnes. Il est blessé le 14 juin à la bataille de Raab (Raab ou Gyor, ville forte de Hongrie, près du confluent de la rivière Raab avec le Danube, entre Bratislava et Budapest - Victoire d'Eugène de Beauharnais sur les Autrichiens).

La Légion d'honneur a été créée en mai 1802 pour récompenser les services rendus à la Nation. Théodore est fait chevalier de la Légion d'honneur le 17 juillet.

Guizot publie un « *Dictionnaire des Synonymes* » précédé d'une *Introduction philosophique sur le caractère particulier de la langue française*. A l'automne, il s'absente pendant deux mois pour aller voir sa famille.

Au printemps **1810**, le *Publiciste* disparaît, absorbé par la *Gazette de France*. **Guizot** se brouille avec la famille Stapfer et vient s'installer chez Madame **Dillon**.

Il partage de plus en plus souvent la compagnie de **Pauline**. Cette dernière fréquente des sociétés diverses et beaucoup de personnes viennent chez elle. Guizot connaît ainsi le chevalier de Boufflers, académicien, Benjamin Constant, homme politique et écrivain, Dupont de Nemours, économiste, Gallois, historien, Garat, autre académicien et homme politique, et Eusèbe *de Vaines* - qui épouse en secondes noces en 1810 Henriette *de Meulan*, veuve **Dillon**.

Pauline le mène dans les salons qu'elle fréquente. Chez Madame de Tessé, une ancienne amie de sa mère, Guizot rencontre Grouchy dont le fils, Emmanuel, devient son ami, Maret, duc de Bassano, ministre des Affaires étrangères en 1811, Barbé-Marbois, président de la cour des Comptes, M. et M^{me} de Rémusat ... Au près de M^{me} de Condorcet, il rencontre

Fauriel, érudit inventif, botaniste venu tard à l'histoire, qui sera son inséparable ami. Dans le salon de M^{me} d'Houdetot - l'égérie de Rousseau qui a conservé une conversation brillante malgré son grand âge - Guizot recueille les souvenirs encore vivants de l'époque de la philosophie des Lumières. Chez l'abbé Morellet, il peut constater la verdeur de l'esprit tolérant et libre penseur. Chez M^{me} de Rumford, veuve de Lavoisier, il rencontre Lagrange, Laplace, Cuvier, Berthollet, Humboldt

Le 16 juillet, une quittance est établie entre Anne Marie **Meulan des Fontaines** (épouse Ch. F. **de La Porte**) et Jean Antoine Lecuyer (Étude I - Cousin, notaire - Minutier central).

Un volume « *De l'État des Beaux-Arts en France* » de **Guizot** paraît à l'occasion du Salon; le manuscrit est illustré de dessins de sa plume. Guizot regroupera sous le titre « *Méditations et Études morales* », précédés d'une importante préface datée de 1851, quatorze textes parus entre 1811 et 1838, consacrés à la religion et à l'éducation. Le volume paraîtra chez Didier en 1852. Les « *Études sur les Beaux-Arts* » publiées chez le même éditeur à la même date, avec une courte préface datée d'octobre 1851, reprendront « *De l'état des Beaux-Arts en France, et du salon de 1810* », paru en 1810, l'*Essai sur les limites qui séparent et les liens qui unissent les Beaux-Arts* et *Description des tableaux d'histoire*, ces deux écrits figurant dans « *Le Musée royal* » publié par Henri Laurent en 1816-1818.

Pauline de Meulan et **Guizot** fondent en mars **1811** un périodique - apportant conseils éducatifs, méthodes d'apprentissage, études sur les grands éducateurs et leurs systèmes (Rabelais, Montaigne ...), contes, bibliographies - les *Annales de l'Éducation* dont les trente-six numéros (regroupés plus tard en six volumes) vont paraître d'avril 1811 à avril 1814, la chute de l'empire amenant l'arrêt de la parution.

Ils vivent dans une grande communauté de travail et de projets. « Il essaya sur elle le pouvoir dominateur de son esprit. Elle lui fit partager son éducation policée du XVIII^e siècle ». Elle le décharge « de tous les soucis matériels ». Ils publient, toujours en collaboration, les treize volumes annotés de l'*Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain* (1788) de Gibbon. Un siècle et demi plus tard, le *Club français du Livre* éditera une nouvelle parution d'ouvrages d'historiens : Michelet, Taine, Guizot, Gibbon ... Les noms des auteurs et des traducteurs seront mentionnés dans la présentation. La traduction de Gibbon sera attribuée à François Guizot seul ...

Henriette Guizot fera paraître en 1887 *Le temps passé*, un choix d'articles de **Pauline de Meulan** et de **Guizot** écrits pour le *Publiciste* avant leur mariage. « Henriette voulait que ses descendants aient accès à des textes devenus introuvables. Elle entendait aussi rendre cet hommage à la première épouse de son père, 'une femme supérieure qui s'est donnée à un homme qu'elle reconnaît au-dessus d'elle. Sa gloire a si bien disparu devant celle de mon père que la génération de ton âge ne la connaît que par ses contes', écrira-t-elle à sa fille Marguerite » (François Guizot - « *Lettres à sa fille Henriette* » - Perrin, p. 70).

Après le mariage avec l'archiduchesse Marie Louise, nièce de Marie Antoinette, en mars de l'année précédente, l'héritier que Napoléon espérait tant vient au monde, le 20 mars. Il est aussitôt proclamé roi de Rome.